

ACCORD D'AMITIE
Entre les villes d'AVALLON (République Française) et de BESLAN (République
d'Ossétie du Nord - Alania, Fédération de Russie)

Dans le but de développer des liens d'amitié entre les villes d'Avallon (République française) et de Beslan (République d'Ossétie du Nord - Alania, Fédération de Russie), en se fondant sur les relations de coopération et d'amitié existant depuis longtemps entre les deux pays, et en tenant compte de leurs intérêts communs à renforcer et élargir une coopération mutuellement profitable, est établi l'accord d'amitié qui suit.

1. Les parties s'accordent sur la base d'égalité et d'intérêt réciproques et pérennes, à promouvoir conjointement les échanges amicaux entre les deux villes, dans les domaines de l'économie et du commerce, de la culture, de l'éducation, du sport, de la santé, de l'art, de l'environnement afin d'établir les rapprochements mutuellement profitables.
2. Les gestionnaires et les services compétents des deux parties s'engagent à maintenir des contacts réguliers dans l'intérêt de la coopération bilatérale, ainsi qu'à organiser des consultations amicales sur toutes questions d'intérêt commun.
3. Le présent accord est signé à Avallon le 10/09/2016 et entrera en vigueur dès sa signature.
4. Le présent Accord est fait en deux exemplaires en langue française et en langue russe, les deux faisant également foi.
5. Toutes les actions de coopération organisées dans le cadre de l'accord d'amitié et non mentionnées dans le présent document, seront réalisées par accord tacite ou feront l'objet en tant que besoin d'un avenant à l'accord de amitié..

Monsieur Germain Aslanbekovich
KHAOUTOV
Maire de BESLAN



Monsieur Jean-Yves CAULLET
Député-Maire d'AVALLON

